CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 18 Janvier 2024

Le 18 janvier 2024 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 12 janvier 2024 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=c2vKzSOtxXM

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil

Désignation d'un secrétaire de séance

Appel nominal

PRÉSIDENTE : Madame Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : M. ARTIGNY, M. CARRY, M. CUCHERAT, Mme DRAILLARD, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. GAIDIOZ, M. GLEIZAL, Mme GOUJON, Mme HÉRITIER, M. HUSSON, M. MERLINC, Mme PERRIN, Mme POPOFF, M. THEVENIEAU.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. DEBRAY (pouvoir à M. MERLINC), M. DURAND (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FRANCHET (pouvoir à Mme PERRIN).
Mme BENCHARAA, Mme BUFFLIER, M. CUILLERON, Mme DUARTE, Mme GAILLIOUT, Mme PROST.

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance

Madame POPOFF procède à l'appel nominal.

Introduction par Madame la Maire

Quelques mots d'ouverture de ce premier conseil d'arrondissement de l'année 2024, pour vous souhaiter la bienvenue à toutes et tous, et vous souhaiter, chers élus, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2024. Que cette année vous apporte santé, sérénité et réalisations dans vos projets tant individuels que professionnels.

Après notre belle cérémonie des vœux, hier soir, au Musée Lugdunum, en présence de Grégory DOUCET et de Bruno BERNARD, je souhaite renouveler mes meilleurs vœux à l'ensemble des habitantes et habitants du 5e, aux Conseils de quartiers, aux CIL, à tous les acteurs qui font vivre notre démocratie locale, aux associations sportives, culturelles, sociales, cultuelles ainsi qu'à la communauté scolaire et aux commerçants et commerçantes.

Nous le savons, les bonheurs individuels sont absolument indispensables à la vie de toutes et tous. Mais il faut mobiliser Antonio GRAMSCI qui nous a invités à l'optimisme de la volonté face au pessimisme de la connaissance, pour affronter cette année 2024, tant le climat de cette planète est belliqueux, tant les suffocations de cette planète doivent nous alerter puisqu'elle est de nouveau enregistrée comme la plus chaude jamais enregistrée à ce jour.

Il faut aussi beaucoup d'optimisme pour réagir dans un monde où en France, en 2024, tout le monde ne mange pas à sa faim, loin de là. Alors face à cela, il n'y a qu'une alternative, agir volontairement, au quotidien, et c'est ce que nous faisons pour les habitants de l'arrondissement.

Parmi nos projets phares pour cette année, nous pouvons citer la mise en place des points d'apport volontaire dans l'arrondissement pour les biodéchets qui, on le sait, sont attendus par les citoyennes et les citoyens. Ils commenceront à être déployés à partir de mars de cette année.

Pour être fidèle à la ligne ferme défendue par Pierre GAIDIOZ, adjoint Propreté-déchets et Éducation, les bornes d'apport volontaire, c'est bien, notamment pour les déchets carnés, notamment pour les personnes qui sont peut-être moins à l'aise pour composter. Cependant, il faut privilégier, en premier lieu, les composteurs qui sont, par exemple, dans les jardins et les espaces verts des copropriétés, parce que c'est quand même le chemin le plus court du retour à la terre.

Il y a d'autres projets phares :

- L'aménagement du quartier Saint-Georges qui est toujours en discussion et dans le dialogue avec les habitants, les riverains et les commerçants ;
- Le grand parc des Balmes de Fourvière qui devrait démarrer en 2024 ;
- Les Voies Lyonnaises devraient débuter pour la VL 8 et VL 3, dès cette année, et la VL12 fait toujours l'objet d'échanges entre élus, habitants, commerçants.
- Les écoles, notamment les écoles Diderot, Joliot-Curie, Gémeaux, font aussi l'objet de gros travaux, qu'il s'agisse de rénovation thermique ou de végétalisation des cours d'école ;
- Également, les sportifs se réjouiront de la rénovation du gymnase Dodille avec, comme le souligne Monsieur l'Adjoint, l'aménagement du sous-sol en dojo et en espace d'activités bien-être (gym, yoga) ;
- La poursuite et l'encouragement aux initiatives de végétalisation partout où cela est possible, notamment avec les micro-implantations florales.

Bien entendu, on aura beaucoup d'événements portés par la Mairie du 5e. On peut citer :

- La journée du 8 mars ;
- La Voie est libre ! ;
- Un week-end à Saint-Just,
- Le troisième forum des seniors ;
- Le marché carnavalesque ;
- et bien d'autres.

Je vous remercie et vous souhaite une nouvelle fois, une excellente année et un très bon conseil.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2023.

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 - 2024-21596-MA5-180 — État spécial du 5e arrondissement de Lyon - Exercice 2023 - Décision budgétaire modificative n° 2 - transfert de crédits - Correction d'une erreur matérielle -f
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Nous passons au vote d'un rapport direct qui est une décision modificative, suite à une erreur matérielle que nous avions constatée lors de notre dernière séance. Cette erreur concernait la subvention versée pour l'accompagnement du projet de lieu ressource attenant à la mairie annexe.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 2 - 2024-18060-CMMA5-173 — Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 16e édition de « Lyon Urban Trail » les 23 et 24 mars 2024 - Approbation d'une convention mixte
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je vais être assez rapide parce qu'on a déjà eu l'occasion d'aborder ce dossier. C'est une subvention de 23 000 euros. En fait, on reconduit ce qui a été versé l'an passé. Je dirais que cette course qui se situe dans le patrimoine architectural du Vieux Lyon, en particulier, va devenir de plus en plus un élément régulier et phare de l'activité sportive au sein de notre arrondissement et avec un nombre de participants qui est en hausse, ou en tout cas, revient à des niveaux très intéressants d'avant la COVID.

Je ne vais pas vous dire exactement tout ce qu'il y a. C'est une association qui est très orientée vers l'éco-responsabilité dans ses pratiques. Vous pourrez lire dans le rapport tous les types de parcours qui existent, toutes les mesures qui sont prises.

Je vous demande d'approuver cette subvention de 23 000 euros pour cette belle association et cette belle course lyonnaise.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 3 - 2024-17961-CMMA5-174 — Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 - Approbation de conventions avec ces associations
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

C'est une délibération concernant les attributions de subventions de fonctionnement pour l'ensemble des clubs amateurs des neuf arrondissements de la Ville de Lyon. C'est un montant global de 3 millions. Vous verrez que pour le 5e arrondissement, nous sommes à 121 000 euros pour l'année 2024. C'est quand même une forte augmentation. En tout cas, depuis le début de ce mandat, on maintient le soutien aux clubs amateurs. J'ai fait un petit calcul. On augmente de 10 000 euros par rapport à 2023 qui était déjà en augmentation de 4 000 euros par rapport à 2022. Cela fait environ une augmentation de 9 %. On est vraiment dans une démarche très intéressante de soutien du sport amateur, contrairement, malheureusement, à ce qu'on peut voir au niveau national. À la Ville de Lyon, on considère que le sport doit être un levier puissant d'émancipation sociale et d'inclusion. Tout le monde pourra participer aux activités sportives, quelle que soit la couleur de leur passeport.

Il est important de souligner que la Ville de Lyon a souhaité former les différents clubs sportifs à des axes particuliers :

- L'inclusion ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un facteur qui a été prépondérant pour définir le niveau des subventions des différents clubs ;
- L'éco-responsabilité ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette dernière formation est extrêmement importante. Elle était extrêmement suivie. Je remercie d'ailleurs l'association dont j'ai oublié le nom, qui a réalisé cette formation. Il est clair que dès lors qu'un club n'aura pas suivi de formation sur les violences sexistes et sexuelles, que ce soit organisé gratuitement par la Ville de Lyon ou à ses propres frais, parce que cela a été le cas pour certaines associations sportives, il n'y aura pas de subvention de la Mairie de Lyon. On attache énormément d'importance à cela.

Concernant plus particulièrement le 5e arrondissement, je vais citer quelques clubs que vous connaissez tous mais sur lesquels on a souhaité, tant au niveau de l'arrondissement que de la Ville, continuer à apporter un soutien. :

- Beaumarchais Basket Lyon Métropole. Sa subvention est augmentée de 2 000 euros ;
- Le Football Club du Point du Jour qui est une association sportive de football, comme son nom l'indique, qui a eu quelques difficultés à démarrer, qui a un manque de reconnaissance, mais qui fait un travail remarquable avec les enfants de Sœur Janin. On augmente au fur et à mesure ses subventions. Cette fois, elle s'élève à 15 000 euros ;
- Une nouvelle arrivée, c'est la gymnastique volontaire Saint-Just. Cela va avec ce que vous disiez tout à l'heure, Madame la Maire. Il y a la volonté de soutenir des activités de bien-être à l'attention des personnes seniors. Là, c'est une première intervention autour de 1 000 euros ;
- Le dojo Anshin bénéficiera des évolutions qui auront lieu à Dodille. Là aussi, on continue à augmenter, de par leurs activités vers les enfants des quartiers, la féminisation. Je ne pas vais pas revenir dans le détail ;
- Le club omnisports de Lyon, vous le connaissez tous, et tout particulièrement sa section rugby. On passe à une augmentation de subvention de 1 500 euros ;
- Le taekwondo ;
- Le Tennis club municipal du 5e arrondissement qui, pendant de très nombreuses années, a eu une vie un petit peu en dehors du fonctionnement du 5e arrondissement. Avec la nouvelle

présidente et son nouveau staff, il nous propose des activités, en tout cas qui me séduisent, notamment auprès des personnes en situation de handicap. On a également aménagé un certain nombre de leurs locaux de façon à pouvoir faire en sorte que des joueurs et des joueuses en situation de handicap puissent venir pratiquer le sport et aussi subvenir à un certain nombre de besoins. Tout n'est pas encore parfait, mais on est dans une belle dynamique. C'est un club que j'aime beaucoup. On est passé de 1 500 à 4 000 euros pour apporter un soutien fort au Tennis club du 5e arrondissement.

Nous sommes dans une belle dynamique.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 17 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY

Rapport 4 - 2024-18065-CMMA5-165 — Lyon 5e - Adaptation du montant global des opérations 05010004, 05011002 et 03004001, « GS Diderot, GS Gémeaux, Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique » et affectation complémentaire d'une partie des AP 20006/2021-1 et 20002/2021-1-Lancement de l'opération 03004002 « Immeuble Dolet-Boileau - Relocalisation de l'Unité mobile de circulation », 26 rue Verlet Hanus à Lyon 3e et affectation d'une partie de l'AP 00018/2021-1
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

C'est une délibération un peu technique. Il s'agit de l'adaptation du montant global des opérations liées aux travaux de rénovation de 3 écoles dont 2 dans le 5e – Gémeaux et Diderot – qui ne sont pas concernées par cette modification.

Cependant, la Maternelle Dolet et l'EAJE Boileau du 3e arrondissement sont dans un bâtiment dont fait toujours partie un commissariat, aux étages 4 et 5. Du fait de la restructuration des services de police, des commissariats, etc. il s'est avéré que c'était une bonne aubaine d'aménager l'unité mobile municipale (UMC) qui était située dans le commissariat du 8e qui est fermé. Cette UMC va être installée dans ce bâtiment, ce qui n'était pas prévu initialement. Il faut donc prévoir des travaux supplémentaires.

Une partie des travaux est prise en charge par le prestataire précèdent, la SPL OSER et par CITINEA :

- Aménagement du 5e étage de l'immeuble Dolet-Boileau, qui accueillera à terme l'unité mobile de circulation (UMC) de la police municipale. Ce projet a été ajouté au programme de travaux géré par la SPL ;
- Des modifications de façades de l'ensemble du bâtiment ;
- Des travaux en lien avec la sécurité incendie et la mise en accessibilité.

Cela a provoqué une augmentation du montant des travaux de 783 000 euros HT (soit 939 600 € TTC)

Puisque la SPL OSER prend en charge ces travaux, il a fallu augmenter sa prestation — c'est automatique — puisqu'elle prend un pourcentage. Il faut anticiper cette augmentation de

40 000 euros environ. Sa rémunération totale passe ainsi à 627 520 euros HT pour tous les travaux qu'elle prend en charge dans ces écoles.

Le montant global des trois opérations passe d'environ 19 000 euros à environ 20 000 euros, toutes dépenses confondues. Il faut financer ces augmentations selon une procédure qui vous est indiquée.

L'autre partie des travaux qui n'est pas prise en charge par la SPL, va être prise en charge par la direction de la Construction. Cela impose de prévoir un budget. Je précise qu'il s'agira de parachever l'installation de l'Unité mobile de circulation (UMC).

Ce sont des travaux spécifiques au fait que c'est une unité de police :

- Aménagement au sous-sol (portes de box de garage, bornes de recharge pour les véhicules électriques) ;
- Parachèvement des travaux au 5e étage :
  - Équipement mobilier ;
  - Aménagement de l'armurerie.

Le montant des travaux est estimé à 526 000 euros TTC. Ce sera à financer selon les modalités indiquées.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 5 - 2024-18117-CMMA5-171 — Lyon 5e - Modification des périmètres scolaires 2024
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Vous savez tous ce qu'est un périmètre scolaire et que toutes les écoles ont un périmètre scolaire. Chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle. Les ajustements présentés ne concernent pas le 5e mais les 2e, 3e, 7e et 9e. Ils ont fait l'objet d'une large concertation auprès de toutes les personnes concernées.

Je peux préciser si vous le souhaitez.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 6 - 2024-17792-CMMA5-172 — Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Année 2024
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit des subventions que la Ville de Lyon propose aux écoles pour leur fonctionnement. Il y a toute une série de crédits de fonctionnement, en particulier les fournitures scolaires que les enfants utilisent toute l'année.

Certains forfaits ont été revalorisés pour tenir compte en particulier de l'inflation mais aussi pour poursuivre la qualité des équipements. Une meilleure lisibilité et une simplification ont été également prises en compte.

Les crédits de fonctionnement 2024 concernent 6 catégories d'équipement :

- Les fournitures scolaires : le forfait passe de 27,50 euros à 32 euros par élève de maternelle ou d'élémentaire soit une augmentation de 16,4 % ;
- L'achat d'ouvrages ou le renouvellement d'abonnements des bibliothèques ou centres documentaires (BDC) des écoles : le forfait passe de 115 euros par BCD à 130 euros, soit une revalorisation de 13,04 % ;
- Les photocopies et impressions ;
- Le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED) ;
- Les consommables informatiques (papier, cartouches d'encre, autres supports…) ;
- La gestion du progiciel Educalyon.

Il y aussi eu un but de simplification pour que les enseignants et les directeurs voient plus facilement clair dans ces dépenses.

Je peux développer si vous le souhaitez.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.
ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 7 - 2024-18050-CMMA5-176 Lyon 5e - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 759 euros - Exercice 2024 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose cette première délibération que vous connaissez très bien. Ce sont les subventions pour nos établissements accueillant du jeune public, pour les associations. Pourquoi vous la connaissez bien ? Parce qu'en général, je la présente 3 fois dans l'année : une première tranche, une deuxième tranche, une troisième tranche.

Cette année, vous ne m'entendrez que 2 fois parce qu'un choix a été fait de verser une première subvention dès janvier, qui représente à peu près 70 % du budget, qu'après le dialogue de

gestion qui a lieu pour affiner ses besoins, ces 70 % suffiront. Nous reparlerons du solde en septembre.

Pour la subvention de nos établissements qui font un travail formidable, je vous demande votre approbation.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.
ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 8 - 2024-18051-CMMA5-177 — Végétalisation des cours de crèche : subventionnement de « kits hors sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon - Opération n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 »
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

C'est avec une très grande joie que je vous présente cette délibération. Il y a un petit visuel qui est joint. Comme vous le savez, on fait de gros efforts pour végétaliser les cours des établissements qui accueillent des enfants ainsi que les crèches. Malheureusement, toutes les crèches n'ont pas des espaces qui permettent de faire des végétalisations complètes.

Pour résoudre cette difficulté, on propose aux établissements dont j'ai parlé tout à l'heure, à toutes nos associations, de pouvoir installer des solutions hors sol pour qu'on puisse aller dans la terre sans avoir les pieds dans la terre. Il y a du mobilier en bois, qui peut se déplacer. Tout est amovible. Il y a des bacs, des petits nichoirs pour les oiseaux, plein de choses merveilleuses.

Les associations peuvent faire une demande avec un budget maximum par établissement de 5 000 euros. La subvention de la Ville de Lyon ne pourra être versée qu'après validation du projet et sur présentation des factures acquittées.

Nadine GEORGEL : Merci pour cette présentation visuelle qui nous permet de mieux s'imaginer ce que font les tout petits.

Yann CUCHERAT : J'ai une petite question parallèle aux cours de récréation puisqu'à l'école des Gémeaux, nous avions fait une cour de récréation un peu prototype « sport » pour que les enfants bougent aussi dans la cour de récréation. Je suis curieux de savoir comment cela avait évolué, si vous aviez eu des retours des équipes enseignantes sur le sujet. Cela n'appelle peut-être pas une réponse aujourd'hui, mais je pense qu'en année de grande cause nationale du sport, et avec des dispositifs qui vont permettre aussi dans les cours de récréation d'accompagner un certain nombre de matériels complémentaires pour nos enfants, ce serait intéressant que le 5e arrondissement qui avait été pilote en la matière, puisse aussi apporter sa pierre à l'édifice. C'est ce que je voulais juste suggérer, en marge de ce conseil.

Pierre GAIDIOZ : J'ai eu des retours de la directrice parce que c'est elle que je rencontre. Elle est satisfaite de cet équipement, c'est clair. On parle de la cour de la rue Jeunet. C'est là qu'il y a eu beaucoup de travail. Cela donne vraiment satisfaction. Il y a même un partenariat qui est envisagé avec le BBLM qui semble aboutir tout doucement. Cela donne de bons résultats puisqu'il y a des panneaux de basket, en particulier, dans ces cours, puis il y a des jolis équipements.

Par contre, je peux obtenir des renseignements supplémentaires pour d'autres éventuelles demandes de la part de la directrice.

Sophie HÉRITIER : Si ma mémoire est bonne, sur cette cour, il y avait un partage garçons-filles qui était plutôt intéressant dans ce projet, ce qui permettait à tout le monde de jouer.

Nadine GEORGEL : On reviendra vers vous pour davantage d'informations.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 9 - 2024-18048-CMMA5-178 — Adoption d'une convention-cadre et d'une convention d'occupation temporaire de locaux au profit de l'association Alfa 3A pour la gestion d'un EAJE suite à la publication d'un appel à projet - Approbation et autorisation de signature de conventions
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Cette délibération est un peu spéciale parce qu'elle concerne un établissement qui accueille des jeunes enfants dans le 7e. C'est un nouvel établissement qui qui va ouvrir. Pourquoi on en parle chez nous ? C'est parce qu'elle va être gérée par l'association Alpha 3A dont le siège est chez nous. C'est juste à titre informatif que je vous en parle.

Marielle PERRIN : Est-ce que Sophie veut bien tenir un peu tout le monde et les gens qui nous écoutent — qui sont nombreux, je l'espère — au courant par rapport à la crèche Alix ?

Sophie HÉRITIER : Oui. Suite à l'incendie — pour rappeler ce qu'il s'est passé —, il y avait 99 familles qui étaient concernées. Il y a eu une mobilisation incroyable de la direction de l'Enfance, de tous les partenaires et de l'Éducation, puisque nous avons quand même 15 enfants qui sont accueillis à l'école Mathilde Siraud, qui est une expérimentation, avec un accompagnement de personnel spécialisé pour l'accompagnement des jeunes enfants. Cela se passe très bien. On est allés leur rendre une petite visite et présenter nos vœux. Les petits sont bien accueillis et ce grand bond dans la scolarité, en étant des tout petits, se passe bien. Ils sont bien entourés. C'est une belle expérimentation. On verra, à la fin de l'année, pour en tirer un bilan.

Il n'y a pas de familles qui ont été laissées sur le carreau. Quand je parlais de solidarité, toutes les crèches ont joué le jeu et ont pris leur part dans cet effort d'accueillir les enfants répartis dans toute la ville. Merci encore pour cet effort énorme et le travail des équipes de la petite enfance.

Nadine GEORGEL : Cela nous donne l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, tant du côté des crèches que des agents, que des élus, pour faire face à cette situation fort difficile et posant des défis certains.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET,

Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 10 - 2024-17897-CMMA5-169 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général à la Compagnie du Bonhomme, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 60 000 € - Approbation d'une convention d'application
Rapporteur : Joanny MERLINC

Vous y êtes habitués, les délibérations que je présente ont un caractère assez cyclique. Elles reviennent régulièrement, notamment les subventions associées au FIC, le Fonds d'Intervention Culturelle, et les subventions de fonctionnement, qu'elles soient pluriannuelles, individualisées.

Avec cette délibération, je voudrais juste vous parler d'une compagnie que vous connaissez, la Compagnie du Bonhomme qui a été fondée en 2000, sur le 5e arrondissement. On est intéressés par cette délibération parce que le siège social se situe sur le 5e arrondissement. En octobre 2021, la Ville de Lyon avait lancé un appel à projets pour la gestion du lieu, situé 17, rue Saint-Eusèbe, dans le 3e arrondissement. C'était le lieu précédemment tenu par la Compagnie des Asphodèles.

C'est la proposition du directeur artistique Thomas POULARD et de son administratrice, qui l'avait emporté. L'année dernière, je vous avais expliqué qu'une convention avait été mise en place et que la compagnie arrivait dans les lieux. Je peux juste vous annoncer que le 16 juin, le lieu qui s'appelle « L'assemblée », a ouvert ses portes et que la programmation est riche en théâtre, en musique et en danse.

Je ne vais pas aller au-delà parce que je suis sûr que mon alter ego, Philomène RÉCAMIER, présentera brillamment le théâtre dans le conseil du 3e.

Je vais juste vous inviter, mes chers collègues, à émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 11 - 2024-17799-CMMA5-170 — Attribution de subventions de fonctionnement général à 16 institutions culturelles pour un montant de 4 782 400 € - Exercice 2024 - Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres
Rapporteur : Joanny MERLINC

Là encore, c'est très classique. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 institutions culturelles pour un montant de 4 782 400 euros, pour l'exercice 2024. Ce qui est un peu moins classique, c'est que cette délibération arrive un peu tôt dans l'année. C'est un souhait et une pratique que je salue. On va voter une délibération avant le vote du budget primitif pour davantage coller à la temporalité des lieux culturels qui souvent, devaient attendre l'attribution de subventions, plus tard dans l'année, ce qui n'était pas toujours évident. Là, on vote avant l'attribution du budget primitif. Je vous signale que parmi ces 16 établissements, certains pourront faire l'objet

d'une nouvelle délibération avec un complément de subvention, une fois que le budget primitif aura été voté.

Rien de particulier sur les structures soutenues, On les connaît bien :

- La Compagnie M.A., tête de Guignol, pour un montant de 150 000 euros ;
- Le Théâtre du Point du jour pour un montant de 300 000 euros ;

Dans le 5e arrondissement, on est aussi concernés par l'Association des grands concerts pour laquelle j'apporte une précision. L'Association des grands concerts propose, depuis plusieurs années, des saisons de musique baroque au sein de la Chapelle de la Trinité, qui est la propriété de la Métropole, qui a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auquel la Ville est étroitement associée. Cet appel à manifestation d'intérêt va intervenir courant de l'année 2024 et la convention qui lie le lieu à l'Association des grands concerts va jusqu'en juin 2024. C'est ce qui explique que la subvention qui était de 60 000 euros, l'année dernière, est proratisée sur les 6 premiers mois, et qu'une nouvelle délibération aura lieu lorsqu'on aura les résultats de cette AMI. Voilà pour la précision.

Je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 12 - 2024-18513-CMMA5-168 — Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition
Rapporteur : Catherine GOUJON

Cette délibération a pour objet l'approbation du lancement de la deuxième édition du BuPa et l'évolution de son règlement.

Je rappelle que le budget global, c'est 25 millions d'euros répartis en deux campagnes, et que la première a donné lieu à 110 projets choisis par 6 000 votants, en automne 2022. Comme cela avait été annoncé au démarrage du BuPa, il était prévu un temps d'évaluation, à l'issue de la première expérience, permettant de tirer des enseignements et de voir s'il y avait moyen d'améliorer le process. À l'issue de cette évaluation, une deuxième version du règlement a été dessinée et elle met l'accent sur 4 éléments :

- La promotion de la participation des jeunes et des quartiers populaires, avec concrètement, l'organisation de points d'information, d'ateliers collectifs et de permanences de proximité. L'organisation également de formations *via* des centres sociaux, MJC, associations, bailleurs sociaux et la co-construction avec eux d'une stratégie inclusive d'accompagnement des habitantes et des habitants ;
- Deuxièmement, on va simplifier et améliorer l'accessibilité de la participation au BuPa, toujours avec la plateforme Oyé!, la plateforme numérique. Par contre, ce sera développé, amélioré, rendu plus accessible et plus inclusif. Par exemple : la confirmation d'inscription par SMS et la compatibilité complète avec le Référentiel général d'amélioration et d'accessibilité. Elle était partielle dans la précédente version. Le numérique accompagné est le deuxième moyen de déposer des projets ou de voter. C'était fait par les agents de la Ville

habilités qui pouvaient représenter une personne lors des différentes permanences qui ont été mises en œuvre, en extérieur ou à la mairie, ou aussi, si vous vous souvenez, dans les bibliothèques d'arrondissement. La nouveauté, c'est le vote papier, justement pour favoriser l'inclusion. C'est une innovation de la deuxième édition où on va expérimenter une journée événementielle au cours de laquelle il sera possible de voter au moyen d'un bulletin, dans les mairies, très probablement ;

- Le troisième élément d'évolution, c'est l'amélioration de la transparence. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais il y avait eu des personnes référentes qui avaient été là, nommées pour pouvoir assister aux opérations de vote. Là, ce qui est créé, c'est vraiment un observatoire citoyen du budget participatif qui permet, non pas une surveillance, mais en tout cas, un contrôle, à toutes les étapes, du process, pour garantir la sincérité de la démarche. Il y aura des appels *via* le site oye.com du BuPa ;
- Une modification importante sur le mode de sélection. C'est dans une intention de favoriser l'équité territoriale et également d'encourager la participation. Ce qui va être modifié, c'est que seront garantis, 3 projets par arrondissement. On ne va plus avoir une enveloppe par arrondissement comme on l'avait jusqu'à présent, mais on va plutôt garantir 3 projets par arrondissement, puis il y aura une sélection des projets en fonction du nombre de votes sur l'ensemble de la ville. C'est une évolution importante pour stimuler la participation.

Je rappelle qu'afin d'assurer la sincérité de la démarche et l'effectivité du vote, le budget consacré à la réalisation doit représenter 80 % du coût total des projets soumis au vote, avec un plafond toujours fixé à 12,5 millions, comme dans la première campagne.

Enfin, ce que je voulais vous partager, c'est le calendrier. Le dépôt des idées va se faire du 1er octobre 2024 au 8 décembre 2024. Une phase d'analyse des services aura lieu entre le 9 décembre et le 4 mai 2025. Le vote des projets aura lieu en fin de printemps, du 5 mai 2025 au 15 juin, et la réalisation des projets de la deuxième campagne par les services se fera à partir de l'automne 2025.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les modifications du règlement du BuPa.

Nadine GEORGEL : Merci, Madame GOUJON. C'est également l'occasion de vous remercier pour votre implication dans ce processus qui prend du temps et de l'énergie.

Yann CUCHERAT : Merci, Madame GOUJON, et je remercie aussi Madame VIDAL qui a pris un moment pour expliquer à notre groupe politique, les différentes évolutions après avoir fait le bilan de la première session. C'était fort appréciable.

Je voulais juste prendre la parole pour une explication de vote. On va s'abstenir aujourd'hui, sur cette délibération, parce que même si un certain nombre d'évolutions et d'améliorations sont proposées, cela ne répond pas, selon nous, à un certain nombre de défaillances qu'on avait déjà pu pointer lors de la première édition. On l'exprimera un peu plus concrètement lors du conseil municipal.

Philippe-Henri CARRY : Je ne sais pas si cela anticipera les défaillances que vous avez relevées, mais il y a une chose qui est quand même importante à savoir, c'est que sur les 16 projets qui ont été retenus dans la première session, sur le 5e arrondissement, 3 ont été pris en compte, comme chacun sait, et on a tenu compte de 11 projets pour trouver d'autres façons de les financer, de les mettre en pratique, malgré tout. Cela veut dire que le BuPa sert aussi à faire remonter des idées, et qu'on essaie de mettre en place par d'autres biais si elles ne sont pas sélectionnées ou financées.

Nadine GEORGEL : Pour compléter ce qu'a pointé Monsieur CARRY, c'est vrai que les projets présentés au BuPa qui n'ont pas nécessairement été retenus, c'est aussi une indication, pour les élus et les services, des orientations souhaitées par les habitants en matière d'aménagement. On a un exemple précis, c'est la place Bossan, à la Quarantaine. C'est un projet qui a été déposé. On sait que les habitants y tenaient beaucoup. Cela nous a permis, dans le dialogue avec la DBNV, la

direction de la Nature en Ville et Biodiversité, de pouvoir flécher un projet d'aménagement sur cette place Bossan, en concertation avec les habitants. Cela a donc ce mérite d'avoir une information directe des souhaits des habitants. C'est peut-être aussi une vertu à attribuer au BuPa qu'on n'avait peut-être pas imaginée, initialement.

Catherine GOUJON : Je voudrais juste compléter par rapport au BuPa. On a 3 projets. Il y a l'éclairage adaptatif qui va être mis en œuvre, printemps/été. Les deux autres sont toujours à l'étude. Ce sont des projets qui demandent des études approfondies par des bureaux d'études pour voir leur faisabilité, et c'est en cours de réflexion.

Je voulais aussi préciser quelque chose que je n'ai pas dit dans ma présentation, et qui était peut-être un souci par rapport au vote, c'est la question de l'accessibilité, de l'inclusion. On va avoir une sécurisation des adresses e-mail à l'inscription par un lien de confirmation. C'est une question qui avait été soulevée au démarrage. L'idée, c'est que chaque personne ne puisse voter qu'une seule fois et que pour un seul projet. C'est vrai que cela demande une sécurisation en amont. On avance petit à petit pour que ce soit le plus juste possible.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 16 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

ABSTENTIONS : 2 - M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND

Rapport 13 - 2024-17740-CMMA5-163 — Dénomination d'un espace public : passerelle du Palais de Justice - Pierre Truche
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Mesdames et Messieurs les élu(e)s, la délibération que j'ai l'honneur de présenter se propose d'associer le nom de Pierre TRUCHE à la Passerelle du Palais de Justice.

Procureur Général au Procès de Klaus BARBIE en 1987, dont l'identification et l'arrestation ont été rendues possibles par les époux KLARSFELD dans leur infatigable lutte contre l'impunité des anciens nazis, Pierre TRUCHE s'est illustré lors de ce premier procès en France pour crime contre l'humanité.

Il conclut son réquisitoire par ces mots : *« Je vous demande de dire qu'à vie, Barbie sera reclus. »* L'ancien nazi, autrement dénommé « Le boucher de Lyon », décédera à la Prison Saint-Paul sans jamais avoir exprimé le moindre repentir.

En 1996, Pierre TRUCHE accède au siège de Premier Président de la Cour de cassation. Pour la première fois dans l'histoire judiciaire, un magistrat lyonnais préside la plus haute juridiction française. Figure emblématique de la défense des droits de l'Homme, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, il décède à Lyon en 2020.

Le 11 août 1944, le dernier convoi de déportés quittait la gare de Perrache pour Auschwitz, emmenant 650 détenus provenant essentiellement de la prison de Montluc, là même où sont morts Jean MOULIN et tant de résistants qui ont donné leur vie pour que d'autres puissent vivre.

En cet instant, je pense aux enfants d'Izieu, à tous les déportés et à leurs descendants, aux survivants qui ont parlé pour la première fois, dans leur face-à-face terrible avec BARBIE, de ce qu'ils avaient vécu 40 ans auparavant. Je pense également aux associations engagées dans la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie, les discriminations et toutes les formes d'exclusion. Je pense à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent pour la liberté, pour l'égalité, pour la fraternité, pour le droit à l'existence et à la dignité. On peut humilier, torturer, déporter, gazer, brûler une personne, on ne pourra jamais lui enlever ce qui fait d'elle un être humain.

Aujourd'hui, 78 ans après la libération des survivants des camps de la mort et 36 ans après le Procès Barbie, des ombres ressurgissent, touchant nombre de pays européens cultivés, nous rappelant que l'histoire peut se répéter. Lyon n'est pas épargnée. Plusieurs groupuscules néo-nazis et fascistes d'extrême-droite y sévissent, sur les lieux mêmes où le Procès Barbie s'est tenu, dans le Vieux Lyon. Les intimidations, les incitations à la haine et les violences se multiplient sur l'espace public, comme le 11 novembre dernier. Les inscriptions antisémites sur les plaques de la rue Juiverie (je m'en souviendrai toujours), à l'arrivée des Identitaires, il y a 13 ans, comme récemment sur les murs du CHRD, illustrent la résurgence d'un temps où notre ville entrait dans les ténèbres de l'enfer nazi.

Monsieur le Procureur Général, en donnant votre nom à ce lieu de Justice, nous faisons de vous le gardien d'une ville qui s'oppose à la haine, d'une capitale de la Résistance historiquement ouverte à toutes et à tous.

Est-ce un hasard si la Passerelle du Palais de Justice – Pierre Truche côtoie la Promenade Annie et Régis Neyret, les sauveurs du Vieux Lyon, qui eux aussi, sublimaient inlassablement l'humain au-delà des pierres ? Certes non. La place des femmes sur l'espace public contribue tout autant à tisser un réseau d'humanité, reliées entre elles à travers la ville, porteuses de conscience, de connaissance et de reconnaissance.

Les jeunes d'aujourd'hui, notamment, doivent savoir que les renoncements précèdent toujours l'autoritarisme, que la mémoire des victimes de la barbarie doit être inlassablement entretenue et qu'ils auront à écrire, à leur tour, la suite des pages du livre de Lyon, les pages d'une histoire collective qui nous relie toutes et tous.

Mesdames, Messieurs les élu(e)s, c'est l'âme humaniste de Lyon, dont nous sommes les légataires ici présents, qu'il s'agit de sublimer par cette décision, aussi je vous demande d'adopter cette délibération.

Nadine GEORGEL : Merci, Monsieur CARRY, pour ce très beau texte.

Bénédicte DRAILLARD : Je voudrais préciser que cette année, pour le 7 mai, on va bien sûr penser à Jean MOULIN. On pense que ce serait intéressant qu'on puisse faire référence à cette passerelle. Je crois que c'est important, au niveau de la question de la mémoire, de bien parler de tout cela au niveau des jeunes.

Nadine GEORGEL : Je me permets également un mot en souvenir de Claude BLOCH qui était le dernier rescapé d'Auschwitz, qui est décédé le 31 décembre dernier, et qui n'a cessé de témoigner justement pour que cette mémoire ne soit pas oubliée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 14 - 2024-17686-CMMA5-164 — « Église Saint Irénée - Façade et crypte » - Opération n° 05025520 - 51 rue des Macchabées, à Lyon 5e - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° L2475
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Afin de lancer des travaux dans la Crypte de l'Église Saint-Irénée, compte-tenu des découvertes archéologiques — un bâtiment potentiellement antérieur à l'an mille, dans un état de conservation exceptionnel —, le montant global de l'opération a été augmenté de 700 000 euros, ce qui fait que le montant total a été porté à 2 009 200 euros TTC.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à un groupement dont le mandataire est Croisée d'Archi, pour un montant de 51 349 euros HT.

Il vous est proposé d'approuver un avenant au marché de 25 291,10 euros HT, soit une augmentation de 49,25 %, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 87 290,10 euros HT. Je précise que la dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus dans le cadre de cette opération, donc sans augmentation du montant de l'autorisation de programme.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 15 - 2024-17992-CMMA5-167 — Approbation d'une convention de groupement conjoint entre la Ville de Lyon / Service archéologique municipal et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et de l'offre déposée par le groupement pour la réalisation de fouilles archéologiques, à la demande du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis au 30 rue Saint-Jean, Lyon 5e
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Je vous propose l'approbation d'une convention de groupement entre le SAVL (service archéologique de la Ville de Lyon) et l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) désignés comme mandataires pour répondre à la prescription émise par l'État concernant le projet de fouille archéologique au 30, rue Saint-Jean. La recette découlant de l'intervention représente un total pour le groupement de 20 872 euros HT.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL,

Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 16 - 2024-18178-CMMA5-166 — « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2023
Rapporteur : Marielle PERRIN

Une fois n'est pas coutume, dans le Code général des collectivités, les communes de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport, nommé « Lyon en transition », depuis trois ans, est donc présenté tous les ans.

Au-delà d'une obligation légale, c'est un marqueur de redevabilité des actions emblématiques, un point d'étape annuel et un outil de communication. Comme les années précédentes, les 25 politiques sont structurées en 5 pôles, avec des couleurs différentes. Le rapport présente les grandes orientations du mandat en fonction des objectifs de développement durable, les fameux ODD, qui sont définis par l'ONU, de façon internationale.

Quelques actions phares que nous pourrions mettre en valeur :

- Tout d'abord, la démarche « Lyon 2030 ». Nous en avons déjà parlé. Il s'agit d'une agora d'une soixantaine d'acteurs industriels qui s'engagent avec Lyon dans la sobriété. Tout ceci est consigné dans un pacte climat pour Lyon 2030 ;
- Comme autre action phare, je voudrais souligner la refonte du soutien aux bailleurs sociaux. Comme vous le savez, aujourd'hui, pour la Ville de Lyon, le taux de logement social est de 22,9 %. Le taux cible est de 25 %. La Ville a augmenté sa participation financière aux opérations ;
- Nous pourrions parler aussi des menus bio pour tous les enfants qui sont scolarisés dans nos crèches, depuis la rentrée 2023-2024.

Je me permets de faire un petit focus sur quelque chose qui a été noté dans la délibération qui s'appelle le « développement de la justice restaurative ». Il est expliqué que ce dispositif est expérimenté dans le 8e arrondissement pour répondre aux problématiques de tranquillité publique. Ce qui est expliqué dans la délibération, c'est une réponse pénale rapide à des actes de petite délinquance, c'est-à-dire que se fait une justice de proximité avec constatation par les forces de police, et l'auteur est reçu très rapidement et localement dans la maison du droit. Cependant, la justice restauratrice est quelque chose d'un peu plus différent. La justice restauratrice permet aux personnes incarcérées de rencontrer des victimes, pas ses propres victimes, mais des victimes qui ont eu le même type de problématique. Si c'est un vol avec violence, si c'est un viol, si c'est ce genre de type, il s'agit de personnes incarcérées. L'idée est de travailler sur la responsabilisation de ces conséquences et des conséquences de ces actes afin de développer l'empathie. Aujourd'hui, malheureusement, il y a beaucoup de gens qui sortent de prison dans un pire état que quand ils y sont rentrés, et avec aucune volonté de changer. La justice restauratrice permet aux personnes incarcérées, en rencontrant les victimes, de développer la capacité à se mettre à la place de l'autre. C'est une chose qui n'est pas possible pour eux, sinon ils ne seraient pas violeurs ou ne feraient pas des vols à main armée. Ce sont des gens qui ne sont pas à l'écoute de leurs propres émotions et qui ont du mal à se mettre à la place de l'autre, pour ressentir les émotions. Le fait de les mettre face à face avec des victimes permet justement de développer cette empathie.

Si vous êtes intéressés, il y a la projection d'un film « Je me souviendrai toujours de vos visages » qui est magnifique, qui est prévu, à l'UGC Astoria, cours Vitton, le 27 janvier 2024. Je vous recommande ce film, et je me réjouis que la Ville de Lyon pousse pour cette justice restaurative qui a fait ses preuves dans beaucoup d'autres pays.

Je continue sur les choses à mettre en valeur :

- « Ici.C.Local » pour répondre à la demande des habitants afin d'améliorer la lisibilité des produits qu'ils trouvent sur le marché, et de pouvoir mettre en avant les productions locales vendues par des producteurs. Comme vous le savez, nous avons fait une grosse session de mi-mandat avec notre Maire, Grégory DOUCET, qui a pris un rendez-vous, en face à face, avec les habitants dans chacun de ses 9 arrondissements ;
- Je pourrais citer l'inauguration de l'EHPAD de la Sarra ;
- Le Conseil des aînés. D'ailleurs, je voudrais remercier Marie DUARTE pour son engagement sans faille pour nos aînés ;
- L'adoption du nouveau règlement local de publicité.

Tout ceci sera disponible dans ce rapport « Lyon en transition » dès le mois de février.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous demande de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Joanny MERLINC : Excusez-moi, c'est un réflexe d'adjoint à la Culture. Le film s'appelle « Je verrai toujours vos visages ». C'est une petite coquille. C'était juste pour que les gens puissent le trouver. Mais c'est la même chose. Je voudrais juste vous dire qu'il est dans tous les UGC, et qu'il va continuer pendant longtemps. Il est aussi à Confluence, Cité International, Carré de soie, etc. Pour ceux qui voudraient vraiment le voir, il ne faut vraiment pas louper. C'est vraiment un film magnifique que je vous encourage tous à aller voir.

Nadine GEORGEL : C'est une petite séquence « Le masque et la plume » ? C'est un film qui avait été acclamé, justement, qui avait reçu une très bonne critique dans cette émission.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

PREND ACTE

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 17 - 2024-17723-CMMA5-161 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 62 500 euros
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, cette délibération vise au développement de chantiers jeunes pour les 14-25 ans exposés à la délinquance. Il s'agit d'une programmation annuelle spécifique que l'on vote chaque année, et qui concerne principalement, pour le 5e arrondissement, le Centre social de Champvert et la MJC Ménival.

Je vous demande d'approuver et de voter pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan

DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 18 - 2024-17722-CMMA5-162 — Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 34 500 euros
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette deuxième délibération concerne l'aide à des jeunes en difficulté, mais cette fois, elle est limitée aux jeunes qui ont entre 11 et 18 ans. C'est pour des jeunes qui sont en rupture scolaire, en échec scolaire, en difficultés particulières. C'est une délibération qui vise des subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif « Ville vie vacances ».

Pour ce qui nous concerne, c'est principalement une semaine organisée par la Maison des Passages, qui s'appellera « Murmures urbains » et qui fera se rencontrer des jeunes et notamment, les commerçants du Point du jour, et d'autres expérimentations intéressantes.

Je vous demande de voter en faveur de cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 19 - 2024-17725-CMMA5-175 — Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Dans cette délibération, il s'agit d'une subvention — toujours habituelle, annuelle — de fonctionnement due au FONJEP, le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire. En fait, c'est une association qui coordonne l'ensemble des gestions des aides publiques, et dans ce cadre, la Ville de Lyon subventionne le FONJEP à hauteur de 701 167 euros, au titre de la participation financière pour les postes de direction des 12 MJC lyonnaises.

Je vous laisse faire la moyenne des calculs, mais en toute hypothèse, ce FONJEP est absolument nécessaire, et cette délibération l'est également. Elle est prise évidemment chaque année dans le cadre du soutien de la Ville de Lyon au FONJEP.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 17 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, Mme Bénédicte

DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY

Rapport 20 - 2024-17724-CMMA5-179 — Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Quatrième et dernière délibération pour ce qui me concerne, mais c'est une délibération « importante » et ce n'est pas seulement pour son montant puisqu'il s'agit de subventions de fonctionnement à hauteur de plus de 16 millions d'euros pour les MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance.

Je voudrais simplement rappeler que la Ville de Lyon veut encourager et soutenir ces associations d'éducation populaire, qu'il s'agit d'un engagement partenarial qui a été établi lors de la signature d'une convention-cadre, en mars 2022, pour une durée de 4 ans, cela ne surprendra personne. Il s'agit quand même, je le rappelle, de plus de 41 établissements dont 13 MJC, 13 Centres sociaux, 8 Maisons de l'enfance. Pour ce qui nous concerne en plus, l'Entraide Pierre Valdo, dans le 5e. Au total, cela concerne 44 000 adhérents, ce qui n'est pas rien, 1 840 bénévoles engagés, ce qui n'est pas encore suffisant, et 2 500 salariés dont 900 équivalents temps plein, ce qui est quand même assez conséquent.

Je rappelle que l'ensemble de ces structures ont vu leurs dépenses salariales augmenter de façon très importante, en 2023, avec la revalorisation des bas salaires, plus le renouvellement dans les conventions collectives. On sait ce que cela donne en termes d'augmentation de salaires et de charges. En plus, il y a eu l'augmentation du coût de l'énergie. En moyenne, pour l'ensemble de ces structures, c'est plus 40 % sur 2 ans.

Rappelons, parce que c'est important de le dire, qu'il y a eu de la part de la Ville de Lyon un fonds d'aide exceptionnel pour 555 000 euros (délibération du 29 juin 2023). Je le rappelle parce qu'il y a quelques soirs, c'était le conseil d'administration, notamment du Centre social de Saint-Just, qui n'a pas oublié et qui remercie largement la Ville de Lyon pour les 92 000 euros supplémentaires qui permettent notamment de combler ce problème de coût de l'énergie et de dépenses salariales. Cela a beaucoup rassuré l'ensemble de l'équipe et ce qu'il en reste.

Rappelons aussi que dans cette délibération importante, puisque ce sont quand même 16 millions avec une énorme tranche. Tout à l'heure, j'entendais Sophie HÉRITIER dire qu'il y avait 3 tranches. J'ai fait le calcul pour le 5e. La première tranche est très conséquente pour l'ensemble des intervenants du 5e :

- MJC Ménival : 402 000 sur 460 000 au total qui seront versés très rapidement ;
- MJC Saint-Just : 131 000 ;
- Etc.

Vous pouvez vérifier. Sur l'ensemble des structures du 5e, c'est une part très importante de subventions qui va être versée pour le fonctionnement, et rassurer l'ensemble de ces associations, et le travail qui est fait. Je crois que c'est important de le souligner puisque demain on va encore visiter des centres sociaux et des MJC, il me semble, avec Julie NUBLAT-FAURE, et que le signe est très fort de la part de la Ville de Lyon.

Nadine GEORGEL : Je vous rejoins, tant sur le formidable travail que font tous ces acteurs dans l'arrondissement, que sur le soutien accentué de la Ville de Lyon à ces structures.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Rapport 21 - 2024-21598-MA5-181 — Question orale au Maire de Lyon : Tram express de l'Ouest lyonnais

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Nous passons au dernier point de notre ordre du jour. C'est au tour du 5e de poser une question orale au Conseil Municipal. Cette question colle à l'actualité des mobilités du 5e. Je vais vous la lire avant de solliciter votre approbation.

« Mesdames, Messieurs, la question des mobilités est centrale pour le 5e. Comme l'ensemble des habitantes et habitants de l'arrondissement, nous vivons la problématique des transports au quotidien. En tant qu'élus du 5e, nous sommes mobilisés, depuis le premier jour de notre mandat, pour diversifier les modes de déplacements dans une perspective de décarbonation et d'apaisement.

Avec l'appui d'une instance unique à Lyon, le Comité d'Arrondissement des Mobilités et Usagers des Transports, ou CAMUT, nous travaillons avec les habitantes et habitants pour faciliter les modes actifs et proposer des améliorations pour les transports en commun. L'adaptation de l'offre par le SYTRAL permet des avancées notables, malheureusement pas toujours tangibles dans le quotidien du 5e en raison de la pénurie de chauffeurs de bus.

La révolution des transports ne se fera cependant qu'avec l'arrivée d'une véritable infrastructure. C'était la conclusion de la consultation menée par le SYTRAL, en 2021. Très rapidement, cette dernière a permis le développement et le vote du projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais ou TEOL, pour un montant avoisinant les 800 millions d'euros hors taxes. Techniquement faisable, budgétairement responsable, et adapté à la densité de population de l'Ouest lyonnais, ce projet fait actuellement l'objet d'une concertation préalable jusqu'au 5 février prochain, à laquelle nous invitons toutes les personnes intéressées à participer.

En facilitant le déplacement du 5e vers l'Est lyonnais et la Presqu'île, le bénéfice de TEOL pour le plateau du 5e est évident et indéniable. Mais plus largement, les élus du 5e souhaiteraient connaître l'impact attendu du projet pour l'ensemble de la Ville de Lyon. »

Voici le texte de la question du 5e arrondissement pour le prochain conseil municipal.

Yann CUCHERAT : C'est une excellente question que vous posez au Maire et je vous en remercie. Je suis curieux de sa réponse. Vous savez notre avis sur le sujet. Il y a besoin, comme vous l'avez expliqué dans cette question, de désengorger l'Ouest lyonnais, d'apporter des solutions nouvelles à la fois pour les piétons, les cyclistes. Il y a nécessité à trouver des mobilités à forte capacité d'embarquement.

Vous savez aussi les réticences que nous avons par rapport aux TEOL, même s'il apporte une solution non négligeable. Il y a un certain nombre de points sur lesquels nous sommes interrogatifs. Je ne vais pas m'attarder trop longtemps, mais c'était important, au moment où vous soulignez ce sujet en conseil d'arrondissement, et avant le conseil municipal de la semaine prochaine, d'évoquer quand même que ce TEOL qui apporte une réponse, n'apportera pas une réponse suffisante sur le long terme. On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises puisqu'on avait identifié, dans ces premières études, la nécessité d'embarquer à peu près 95 000 personnes par jour. Le TEOL va en embarquer 55 000 environ, ce qui ne répond pas aux besoins, notamment avec une démographie qui se démultiplie dans l'Ouest lyonnais.

On avait aussi mis en avant son coût moins conséquent que le métro. Je constate quand même que d'un projet initialement évoqué à 700 millions d'euros, il est monté à 800 millions d'euros avec un certain nombre d'options qui ont disparu, puisqu'on est passé de 6 à 8 stations potentielles à 4 à 5 stations, avec des économies de 380 millions d'euros. Je pense que l'estimation initiale du projet a été sous-estimée, et qu'elle va progressivement se rapprocher du coût du métro E évoqué, à euro constant, même si quelques centaines de millions d'euros encore les séparent. C'est ce que nous regrettons.

Puis on avait aussi évoqué les enjeux de sécurité avec cette pente non négligeable à 8 ou 9 % qui peuvent aussi entraîner des problématiques sur cette ligne du TEOL.

Enfin un point quand même primordial, c'est le fait qu'il ne va pas se raccorder à des points multimodaux conséquents, comme Bellecour ou l'option qui était envisagée sur Part-Dieu, même si elle n'était qu'optionnelle. On va passer par la Confluence avec un raccord T1-T2 déjà saturé. On est vraiment inquiets sur ce sujet, et les réponses que vous nous apportez aujourd'hui, ne semblent pas satisfaisantes dans la prise en compte de ces enjeux.

On l'évoquera plus précisément, je pense, au conseil municipal. Même si l'opposition ne peut pas prendre la parole sur les questions d'arrondissement, on trouvera un moyen d'évoquer ce sujet qui nous semble primordial pour l'Ouest lyonnais, mais pas que, puisqu'il a un impact sur Lyon d'une manière générale. Finalement, il démontre que les enjeux de mobilité à l'échelle de la Métropole et de la Ville ne sont pas pris à la juste mesure des enjeux. Voilà ce que je voulais signaler, aujourd'hui.

Nadine GEORGEL : Juste un point parce que je pense que c'est important de l'évoquer. Ce n'est pas que pour la question de TEOL, c'est sur le fait que sur l'Ouest lyonnais, on n'a quand même pas la densité de la Presqu'île. C'est un fait. Les derniers chiffres de l'INSEE en attestent également. Par exemple, sur le 5e, en plus, on perd des habitants. On est à -1,70 %.

Les documents d'urbanisme qui seront quand même directeur de ce qui va se faire dans les prochaines décennies — le SCOT en l'occurrence, qui est en train d'être finalisé à la Métropole — entérinent le principe d'une densification modérée dans l'Ouest qui, je pense, correspond aussi au souhait des habitants. Je ne pense pas qu'ils aimeraient une sur-densification. On le voit déjà au Point du Jour avec des constructions qui ne sont quand même pas massives. On voit que déjà, l'acceptabilité n'est pas simple.

Encore une fois, la question du choix technique est quand même d'abord justifiée par la densité. Après, au niveau des chiffres, quand on se fie aux études menées par le SYTRAL, concernant les projections, on est autour de 50 000 voyages/jour. Sachant que simplement, en se calant sur la capacité des tramways qui circulent dans la Presqu'île, ils sont à 120 000 par jour. Cela veut dire que sans problème, on peut déjà doubler la capacité, et il y a encore une marge. Je pense que cette question de la densité et de la densification future est quand même centrale.

Quant à la question du coût, il n'y a pas de raison de penser que si TEOL avait été sous-estimé, le métro ne l'était pas. Nous n'avons aucun indicateur, aucune information, pour nous dire que l'estimation aurait été plus juste sur le métro que sur le tramway. Pour mesurer quand même de quoi on parle, je voudrais ajouter que l'hypothèse, par exemple, d'un tramway enterré sur tout le parcours,

cela faisait un différentiel de 450 millions d'euros. On passait de 800 millions actuellement à 1,2 milliard, et on n'était toujours pas sur un métro. C'était simplement en l'enterrant sur tout le trajet.

Après, la question des multimodalités, il va bien jusqu'à Étoile d'Alaï qui est un pôle multimodal. Il rejoint Jean Macé de l'autre côté qui est aussi un pôle multimodal. Au milieu, on peut récupérer le métro à Perrache. Cela fait quand même un certain un certain nombre de liaisons.

Yann CUCHERAT : J'y retourne pour quelques compléments. Je ne parle pas de la démographie du 5e arrondissement, je parle de la population de tout l'Ouest lyonnais, c'est-à-dire une population qui n'habite pas en périphérie proche de Lyon, mais qui vient travailler à Lyon, consommer la ville. Selon moi, ce TEOL dépasse les enjeux du 5e arrondissement et embarque plus largement tous ceux qui viennent à Lyon, chaque matin.

Mon deuxième point concernait le coût financier. Les chiffres qui avaient été apportés par le SYTRAL, à l'époque, étaient basés sur des études solides et pas sur un coût estimatif, au départ du lancement de ce projet de tramway TEOL de votre nouvelle majorité qui avait annoncé des chiffres largement inférieurs à un coût officiel, après des études. Au gré du temps, on se rend compte, quand on avance dans le projet, quand on l'analyse plus finement, que ce coût initial estimé est plus conséquent. Ce n'est pas une évolution des coûts. À mon avis, c'est une mauvaise estimation au départ, quand il a fallu se retourner après les péripéties du téléphérique. C''est ce que je souhaitais mettre en avant.

Dernier point, même si vous essayez de me réconforter — je vous en remercie, en cette fin de journée — sur le fait qu'il ira rejoindre Jean Macé et qu'il se connectera à Perrache, en cours de trajet, je crois qu'aujourd'hui comme demain, il ne sera pas plus rapide de rejoindre l'Ouest lyonnais et le 5e arrondissement à la Part-Dieu. On mettra à peu près le même temps du 5e arrondissement, du Point du jour, par exemple, pour aller à la Part-Dieu par rapport au temps qu'on met aujourd'hui. C'est ce que nous regrettons. On a un métro qui devait sortir de terre en 2030, mais avec l'année COVID, on a eu un petit décalage, et un TEOL qui aujourd'hui, est plutôt annoncé aux alentours de 2032-2033, si je ne me trompe pas.

Ce sont tous ces éléments mis bout à bout qu'on questionne, mais je suis certain que le maire de Lyon nous rassurera. En tout cas, on le verra jeudi prochain.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie. On sait que ce sont des échanges qui sont toujours nourris, et que ce sont des questions qui tiennent à cœur de tous les habitants et de tous les élus du 5e.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie pour cette unanimité et je vous souhaite une excellente soirée.

Bertrand ARTIGNY : Je ne voulais pas intervenir mais je vous invite toutes et tous, à participer aux différentes réunions du SYTRAL, notamment celle du 30 janvier qui parle de connexion avec les différents réseaux.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 20 h 00.